

# Le privé oublié ?



Le « Ségur de la Santé » a été signé lundi , mais il ne concerne que la fonction publique hospitalière, que les hôpitaux !

Pour tous les salariés de la santé privée, rien n'a été signé puisque rien n'a été écrit par le gouvernement !

## Alors qu'en est il ?

Si pour le moment nous n'avons rien, M Véran, notre ministre de la Santé a confirmé aux organisations syndicales que les dispositions qui ont été mises en place dans les hôpitaux ont vocation à être transposées au privé.

En clair, **les représentants des salariés qui siègent au sein des conventions collectives vont devoir négocier les revalorisations de nos salaires.** Cela se passera donc au niveau des conventions collectives.

Ces revalorisations, actées par le gouvernement, seraient de 160 euros mensuel pour tous les salariés non médicaux des établissements et EHPAD privés à but lucratif.

Force Ouvrière siège dans toutes les conventions collectives et nous allons mettre ces questions à l'ordre du jour de nos prochaines commissions paritaires des Conventions Collectives Nationales concernées.

Force Ouvrière sera vigilante à ce que l'intégralité des sommes dégagées soient distribuées aux salariés. Nous nous battons à chaque commission pour faire évoluer les grilles et continuerons pour permettre aux employés de bénéficier de ces augmentations de salaire.

Nous reviendrons vers vous dès que ces commissions se réuniront (en septembre).

Nous vous souhaitons en attendant, un très bel été !

### **Pour nous joindre :**

Mail : [forceouvrierekoriant@gmail.com](mailto:forceouvrierekoriant@gmail.com)

blog : [www/fo-korian.fr](http://www/fo-korian.fr)

facebook : <https://www.facebook.com/fo.korian.16>